

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

Séance du 4 mai 2023 à 20h30, à la mairie, sous la présidence de Mme Marie-Claire MONNIN, maire, sur convocation en date du 28/04/2023.

Nombre de conseillers en exercice : 10 – Quorum : 6

Etaient présents : ARTEL Laëtitia, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, GRASSA Martine, JUGUET Yann, MARION Pierre-Alain, MERCIER Michel, MONNIN Marie-Claire, PICHON Céline, ROLET Jean-Yves.

Secrétaire de séance : JUGUET Yann.

Approbation du procès-verbal de la séance du 30/03/2023 à l'unanimité. Quorum atteint.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion du Doubs
2. Logement du bâtiment mairie : devis de remplacement de fenêtres
3. Logement du bâtiment mairie : devis de remplacement de la porte de garage
4. Taxe aménagement 2024

POINT A VOIR

- Organisation fête des mères

COMPTE RENDU

- Réunion de la commission voirie
- Réunion des commissions bâtiment et finance

COURRIERS / INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant la subvention pour le voyage scolaire des classes du RPI de la Joux. Accord à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. **Désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion du Doubs**

La loi dite « 3DS » du 21/02/2022 et un de ses décrets d'application paru au JO du 7/12/2022 prévoient que chaque élu local devra être en mesure, à compter du 1/06/2023, de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de « lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local inscrite depuis 2015 à l'article L.111-1-1 du code général des collectivités territoriales ».

Le centre de gestion du Doubs est en mesure de proposer une solution clé en main qui facilitera la mise en œuvre de cette nouvelle obligation. Cette solution mutualisée sera apportée par des tiers indépendants et sera de nature à répondre aux exigences de professionnalisme, de rigueur, d'impartialité et d'indépendance que requiert cette fonction.

Le service ne sera payant qu'en cas de saisine du référent déontologue.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention.

Délibération n°2023-MAI-1 télétransmise en sous-préfecture le : 11 mai 2023

Publiée sur le site internet de la commune le : 9 mai 2023

2. Logement du bâtiment mairie : devis de remplacement de fenêtres

Les entreprises Girard et Locatelli ont été consultées, les devis ayant été reçus tardivement, ils n'ont pas pu être étudiés en avance. Des modifications et précisions sont à demander aux deux entreprises. La décision est reportée.

3. Logement du bâtiment mairie : devis de remplacement de la porte de garage

Même constat que pour le point n°2. La décision est reportée.

4. Taxe aménagement 2024

Mme le Maire rappelle que les délibérations fixant le taux et/ou instituant les exonérations de la taxe d'aménagement doivent être prises avant le 1/07/2023 pour être applicables à compter du 1/01/2024.

Le taux de la part communale de la taxe d'aménagement est actuellement à 1%, Mme le Maire propose le maintien de ce taux. Accord à l'unanimité, sans modification la rédaction d'une délibération n'est pas nécessaire.

5. Point supplémentaire : Subvention voyage scolaire

Mme le Maire demande à Mesdames Artel et Pichon, concernées pour leurs enfants de ne pas participer au vote.

Mme le Maire informe que les enseignantes ont prévu un voyage avec une nuitée pour l'ensemble des élèves du RPPI de la Joux au centre de loisirs du Barboux.

Les élus, qui n'ont pas été consultés pour une subvention en amont du projet, regrettent la démarche tardive des enseignantes ainsi que la position de M. le Maire 'Arc-sous-Montenot qui n'a pas consulté ses homologues du RPI de la Joux pour fixer le montant de la participation de sa commune. Les élus s'interrogent sur la répétition de ce type de voyage, M. V. Godard rappelle que dans le passé, le voyage durait 5 jours et ne concernait que les classes de CM1, CM2 (voir CE2), il n'était donc pas réédité chaque année.

En concertation avec M. le Maire de Villers-sous-Chalamont, Mme le Maire propose une subvention de 30€/élève participant à la sortie et habitant la commune.

Mme le Maire rappelle que la dernière subvention de 100€/élève concernait un voyage de 5 jours, il faut rester cohérent dans le montant attribué.

Mme M. Grassa s'inquiète de voir le voyage annulé faute de subventions suffisantes des communes et/ou de l'augmentation du reste à charge pour les parents, elle souhaiterait une participation de 50€/enfant.

Les élus sont d'accord sur le principe de participer au voyage, Mme le Maire propose au vote une subvention de 30€/enfant habitant la commune. Accord à la majorité : 7 Pour, 1 Contre (Mme M. Grassa).

Délibération n°2023-MAI-2 télétransmise en sous-préfecture le : 12 mai 2023

Publiée sur le site internet de la commune le : 9 mai 2023

POINT A VOIR

- Organisation fête des mères : le repas aura lieu le soir du vendredi 9 juin. Les coupons de participation seront distribués dans les boîtes aux lettres courant du mois.

COMPTE RENDU

- Réunion de la commission voirie pour la réfection des chemins ruraux : des demandes de modifications de devis et des visites sur les lieux sont encore en cours.
- Réunion des commissions bâtiment et finances : les commissions ne sont pas favorables à un conventionnement avec le département qui impliquerait trop de contraintes dans le choix des locataires et dans l'atteinte du niveau BBC pour les travaux à engager. Sans conventionnement, le département et la région ne subventionneront pas les travaux, la participation de la sous-préfecture n'est pas garantie. Le recrutement d'un maître d'œuvre est à lancer.
- Assemblée générale du Syndicat des eaux de Dommartin : 35001m3 achetés au Syndicat pour 2022 (36125m3 en 2021) contre 25530m3 d'eau facturés aux habitants. Le prochain chantier du syndicat est le remplacement de la conduite entre Chaffois et Levier qui alimente entre autres la commune, une estimation financière est en cours (environ 2 500 000€).

COURRIERS / INFORMATIONS / QUESTIONS

- Les association des Randonneurs des Sapins et Handball Levier organisent le 28/05/2023 la 10^{ème} édition de la ronde des Sapins.
- La Vermicelloise demande la mise à disposition d'un emplacement (derrière le monument aux morts) de 6m x 13m pour un terrain de pétanque, l'association s'engage à aider à la construction et au financement de l'équipement si nécessaire. Les élus sont d'accord sur le principe et se rendront sur les lieux avec le bureau de la Vermicelloise pour décider de l'emplacement.
- Mesdames Pichon et Artel interpellent le conseil sur l'absence d'aire de jeux pour les enfants.
- Requête auprès du tribunal administratif : Mme le Maire a été informée de la requête de M. Renaud auprès du tribunal administratif de Besançon contre la commune suite à l'exercice du sursis à statuer pour sa demande d'autorisation d'urbanisme rue des Tours. Le dossier sera transmis à l'avocat de la CCA800.
- Prochaine réunion du conseil municipal le 1/06/2023 ou le 15/06/2023.

La séance est levée à 23h00.

A Villeneuve d'Amont, le 4/05/2023

Yann JUGUET,
Secrétaire de séance



Marie-Claire MONNIN,
Maire de Villeneuve d'Amont



Publié sur le site internet de la commune le : 20 JUIN 2023

